

Federal Court of Canada
Trial Division



Division de première instance de
la Cour fédérale du Canada

MONTREAL, QUEBEC, CE 16 IEME JOUR DE FEVRIER 1987.

PRESENT: ME JACQUES LEFEBVRE, Protonotaire-chef

ENTRE:
T-2537-86

SYLVAIN BORDELEAU,

Demandeur,

ET:

SA MAJESTE LA REINE,

Défenderesse.



Requête de la défenderesse, aux fins d'obtenir
une ordonnance:

- A) lui permettant de comparaître conditionnellement
aux fins de s'objecter à la compétence de cette honorable
Cour;
- B) suspendant l'instance afin de soulever cette
objection et de statuer à son sujet.
- C) fixant la date de l'audition sur le mérite de
l'objection.

Le tout avec dépens contre le demandeur.

(Alinéa 401 c) des Règles de la Cour fédérale)

ORDONNANCE

"Requête accordée, les parties convenant de
s'entendre à l'amiable sur une date pour l'audition sur le
mérite de l'objection."

SIGNEE: ME JACQUES LEFEBVRE
Protonotaire-chef

Je CERTIFIE que le document ci-dessus est une copie
conforme à l'original produit au Greffe de
la Cour fédérale du Canada le 16e jour de

février 19 87.
à 10h jour de février 19 87.

Nicole Dussault
Greffier Principal
Senior Court Registrar

001736